

## ARRÊTÉ N° 2023\_124

### PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché territorial principal au titre de l'année 2022 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 ALBERO Christine,
- 2 BARRIERA Raja,
- 3 BERTRAC Marie-Clémence,
- 4 COUVE Laura,
- 5 DEFRENE Ambre,
- 6 DESERT Blandine,
- 7 DOS SANTOS Véronique,
- 8 DUCHEMIN Véronique,
- 9 DUPUIS Isabelle,
- 10 EL HEROUJ Lucien,
- 11 FRUYTIER Estelle,
- 12 KOCHBATI Anne Gaëlle,
- 13 LEHMAN Raymond,
- 14 LOUAIL Gaëlle,
- 15 MALEME Lway Dario,
- 16 MICHENET Marie-Laure,
- 17 PAQUET Marina,
- 18 PELLETIER Marie Luce,
- 19 PHILIPPON Magali,
- 20 SAUVAGET Françoise,

- 21 SEBILLE Frédéric,
- 22 SERRES Nathalie,
- 23 TOULOUMET Isabelle,
- 24 TROLY Geraldine,

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté prendra effet le 31 décembre 2022.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le